inter aide
Lancement et suivi de programmes concrets de développement
Association Tehyna

LE DEROULEMENT PAR ETAPES DU PROJET D'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT DES VILLAGEOIS

La demande d'équiper le village d'un service public d'eau potable

La demande villageoise est portée par les chefs Fokontany ou les représentants des villageois à la **Commune.**

En fonction des priorités de la Commune définies à travers le **Plan Communal de Développement Eau et Assainissement (PCDEA)** et les directives du ministère et de la Direction Régionale de l'Eau **(DRE)**:

- La Commune à travers son **Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement (SCEA)** missionne d'abord **un Agent Communal de l'Eau et de l'Assainissement (ACEA)** qui valide la demande et identifie si possible des sources pérennes.

- **La Commune sollicite Inter aide et organise avec elle la validation des possibilités d'intervention** en croisant les caractéristiques du village (population, localité) avec des critères techniques (débit, pré-fouille, puits existants…)

inter aide
Lancement et suivi de programmes concrets de développement

La phase de présentation des modalités de collaboration entre la commune, Inter aide et les villageois

Présentation du rôle de chaque acteur et des conditions de la collaboration:

- La commune est maître d'ouvrage
- L'accès à l'eau potable est payant
- Le Service Communal de l'Eau assure le suivi des ouvrages
- Eau, hygiène et assainissement vont ensemble

L'étude de faisabilité technique et l'animation préalable au niveau du village

ETUDE TECHNIQUE
Les équipes étudient la faisabilité technique du projet d'accès à l'eau potable des villageois. C'est-à-dire le type d'ouvrage le mieux adapté (borne fontaine ou puits), leur nombre, l'emplacement, le tracé de l'adduction ainsi que la quantité de matériaux

ENQUETES VILLAGEOISES
L'animateur collecte des informations

CONFERENCES EDUCATIVES SUR L'HYGIENE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
Il est indispensable que les villageois assistent à ces réunions

CONSTITUTION ET FORMATION DU COMITE EAU
Nomination des membres du fokonolona qui seront en charge de la gestion des ouvrages et de la collecte et la gestion de l'argent cotisé par les usagers

LANCEMENT DE LA STRATEGIE LATRINES POUR TOUS
Tous les villageois doivent utiliser une latrine

RESTITUTION
des données de l'étude au village.
Si toutes les conditions sont réunies:

- **Validation de la suite du projet**
- **Engagement des usagers pour le projet**

La préparation du chantier et des modalités de gestion du futur système d'Accès à l'Eau Potable

COLLECTE DES COTISATIONS DEFINIES PAR LE BUDGET
La participation financière des villageois pour la maintenance.

COLLECTE DES MATERIAUX

CREATION DES GROUPES DE TRAVAIL

CONFERENCE EDUCATIVE SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DES LATRINES

SUIVI ET FORMATION DES COMITES EAU
avec le suivi de l'Agent Communal de l'Eau et l'Assainissement (ACEA)

EVALUATION DE L'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT
L'arrêt de la défécation à l'air libre est une condition pour démarrer les travaux d'accès à l'eau potable

La réalisation technique du système d'accès à l'eau potable

OUVERTURE DU CHANTIER

Pour l'adduction gravitaire

FOUILLE DE SOURCE et CAPTAGE

REALISATION DE L'ADDUCTION

CONSTRUCTION DES BORNES FONTAINE

Pour les puits

FONCAGE et CUVELAGE

INSTALLATION DE LA POMPE

AMENAGEMENT EN SURFACE

FORMATION DES TECHNICIENS VILLAGEOIS

ACQUISITION DE L'OUTILLAGE ET DES PIECES DE RECHANGE PAR LES COMITES EAU

La gestion des ouvrages par les comités d'usagers est suivie par le Service Communal de l'Eau et Assainissement

RECEPTION DES TRAVAUX ET INAUGURATION

SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DE GESTION ENTRE LA COMMUNE ET LES COMITES EAU

LES VILLAGEOIS SONT DESORMAIS CHARGES DE:

L'ENTRETIEN DES POINTS D'EAU

LA MISE EN PRATIQUE DES COMPORTEMENTS LIES A L'HYGIENE DE L'EAU

L'ENTRETIEN DES LATRINES.

PAYER REGULIEREMENT LEURS COTISATIONS PREVUES PAR LE BUDGET ANNUEL

LES COMITES EAU ASSURENT:

L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE AVEC LEUR TECHNICIEN VILLAGEOIS
par exemple le changement des robinets

LA COLLECTE ET LA GESTION TRANSPARENTE DES COTISATIONS DES USAGERS ETABLIES PAR LE BUDGET ANNUEL

UNE BONNE COLLABORATION AVEC LA COMMUNE ET L'AGENT COMMUNAL (ACEA)

LE SCEA AINSI QUE LA COMMUNE ET LA DIRECTION REGIONALE DE L'EAU ASSURENT:

LE SUIVI ET CONTROLE TECHNIQUE

LE SUIVI ET CONTRÔLE FINANCIER

L'APPUI ET LES SERVICES AUX COMITES D'USAGERS
par exemple la vente de pièces détachées

PHASE 0 → **PHASE 1** → **PHASE 2** → **PHASE 3** → **PHASE 4** → **PHASE 5**

PROJET AREA
(Accès Rural à l'Eau et à l'Assainissement)
afd AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
eau seine NORMANDIE
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
GRANDLYON communauté urbaine